



Go Abroad!
Procédures Visas
USA – Canada – Corée du Sud

2022



Pour toutes les destinations:

Suivre les instructions à la lettre sans interprétation...

Soyez rigoureux

Commencez à réunir les éléments nécessaires avant même de recevoir vos documents officiels de la part de l'université d'accueil

Soyez réactif

Posez des questions si vous avez des doutes

N'écoutez pas vos copains mais référez vous aux textes officiels

CANADA



<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada.html>



❖ Ces formalités doivent se faire **AVANT** le départ

Les étudiants étrangers qui veulent étudier au Québec doivent répondre à certaines exigences du gouvernement du Québec, en plus de se soumettre aux formalités imposées par le gouvernement du Canada.

❖ **En plus de la lettre d'acceptation délivrée par votre université d'accueil, vous pourriez avoir besoin d'obtenir;**

- ~~Un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)~~
- Un permis d'études
- Un visa de résident temporaire du Gouvernement du Canada (VRT) ou une Autorisation de voyage électronique (AVE): Un visa de résident temporaire du Gouvernement du Canada (VRT) ou une Autorisation de voyage électronique (AVE)
- [Un visa de transit](#) (si nécessaire)



Deux cas

- ❖ Statut 'Visiteur au Canada': Vous partez pour moins de 6 mois
- ❖ Statut 'Etudiant au Canada': Vous partez pour plus de 6 mois

Consulter la liste des centres de réception de visa:

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/contactez-ircc/bureaux/trouver-centre-reception-demande-visa.html>



- ❖ **Étape 1:** assurez-vous d'avoir un passeport valide au moins six (6) mois au-delà de la durée du séjour d'échange.
 - ❖ **Étape 2:** Demandez un [permis d'études](#) (et une [autorisation d'entrée sur le territoire](#)* dans la même application) seulement lorsque le CAQ sera approuvé
- *Si votre demande de permis d'études est approuvée, vous obtiendrez automatiquement une autorisation d'entrée, soit le [VRT](#) ou l'[AVE](#) requis selon votre citoyenneté. [Faites le test](#) pour déterminer si vous avez besoin d'un VRT ou d'une AVE.



- ❖ **Étape 1:** assurez-vous d'avoir un passeport valide au moins six (6) mois au-delà de la durée du séjour d'échange.
- ❖ **Étape 2 :** Demandez un [Certification d'acceptation du Québec \(CAQ\)](#)
- ❖ **Étape 3 :** Demandez un [permis d'études](#) (et une [autorisation d'entrée sur le territoire](#)* dans la même application)

*Si votre demande de permis d'études est approuvée, vous obtiendrez automatiquement une autorisation d'entrée, soit le [VRT](#) ou l'[AVE](#) requis selon votre citoyenneté. [Faites le test](#) pour déterminer si vous avez besoin d'un VRT ou d'une AVE.



❖ Travailler au Canada

Si vous n'avez pas de permis d'études, vous ne pourrez pas travailler au Canada. Seuls les étudiants étrangers au Canada avec un permis d'études assorti d'une condition qui stipule que vous êtes autorisé à travailler sur le campus ou hors campus peuvent [travailler au Canada](#). Les étudiants admissibles doivent demander un [Numéro d'assurance sociale](#) (NAS) avant d'accepter un emploi.

❖ Attention !

Si vos documents d'immigration ne sont pas en règle à votre arrivée au Canada, vous pourriez avoir des difficultés à entrer sur le territoire et votre université d'accueil pourrait ne pas être en mesure de valider votre admission.

Les délais de traitement sont très longs: <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html>



<https://ais.usvisa-info.com/fr-fr/niv>



- ❖ Ces formalités doivent se faire **AVANT** le départ
Les étudiants étrangers qui veulent étudier au Etats-Unis dans le cadre d'un programme d'échanges doivent obtenir **un visa J1 ou F1** (valables de 18 mois à 5 ans)
- ❖ Les visas étudiants peuvent être délivrés 120 jours avant le début du programme d'études



Etape 1: Une fois l'acceptation de votre dossier par l'université partenaire, vous recevrez un le document: **I-20 ou DS2019**

Etape 2: Remplir le formulaire et payer les frais SEVIS

<https://www.ice.gov/sevis/overview>

Etape 3: Faire votre dossier de visa en ligne: Compléter le DS160

<https://travel.state.gov/content/travel/en/us-visas/visa-information-resources/forms/ds-160-online-nonimmigrant-visa-application.html>

Etape 4: télécharger une photo d'identité (attention au format spécifique de la photo exigée pour les visas)

*La photo doit répondre à des critères spécifiques : photo de face, prise il y a moins de 6 mois, fond blanc, 5cm*5cm*



Etape 5: Créer un compte d'utilisateur et payer les frais de visa (160\$).

<https://ceac.state.gov/genniv/>

<https://ais.usvisa-info.com/fr-fr/niv/information/fee>

Soumettre la demande.

Une fois que vous avez terminé les étapes ci-dessus, vous recevrez des instructions sur la façon de planifier un entretien.

Attention: Bien spécifier que vous faites une demande urgente: *Un demandeur de visa d'étudiant ou d'échange (F/M/J) dont le formulaire I-20 ou DS-2019 a une date de début qui est antérieure à la première date disponible de rendez-vous pour l'obtention d'un visa.*

Etape 6: Planifier votre rendez-vous à l'ambassade des USA à Paris <https://ceac.state.gov/genniv/>

La plupart des candidats recevront leur visa par courrier 3 à 5 jours après l'entretien. Cependant, les délais de traitement peuvent varier et il n'y a aucune garantie que votre visa sera prêt dans ce laps de temps.



<https://visaforkorea.eu/en>



Attention tant que vous n'aurez pas reçu par email les documents de la part de l'université, vous ne pourrez entamer aucunes démarches !

Dès la réception des documents, commencez immédiatement à vous occuper de votre visa étudiant universitaire D-2.6 (étudiant en échange)

Dès à présent, consultez le site concernant les visas: <https://visaforkorea.eu/en> et réunir les éléments

Vous suivez la nouvelle procédure sous « A partir du 01.07.2016, Changement de procédure pour les étudiants recevant de la part des universités coréennes suivantes ».



- Le [formulaire de demande de visa](#) doit être rempli en anglais ou en coréen avec un stylo à encre noire. Les formulaires de demande remplis dans toute autre langue ne seront pas acceptés.
- Le formulaire de demande de visa doit être imprimé en format A4 et en une seule page. Les candidats avec un formulaire imprimé en recto-verso devront remplir un nouveau formulaire dans les locaux du KVAC.
- En cas de confirmation de la délivrance du visa, le numéro de la confirmation reçue par le bureau d'immigration de la République de Corée doit être indiqué sur le formulaire de demande de visa en cas de confirmation de délivrance de visa (Formulaire no. 21) et une copie du certificat de confirmation de délivrance de visa doit être fourni avec les documents justificatifs
- Tous les documents dans une langue autre que l'anglais doivent être traduits en coréen, à l'exception du certificat de sécurité sociale et des relevés bancaires.
- En cas d'entretien, le KVAC de l'OIM contactera le demandeur par téléphone pour fixer un rendez-vous ainsi que pour communiquer la marche à suivre.
- Tous les documents délivrés en Corée et soumis, doivent être délivrés moins de trois mois avant la demande de visa.



- Le passeport original doit être présenté avec deux copies supplémentaires. La validité du passeport doit être d'au moins 6 mois à compter de la date de dépôt de la demande de visa au KVAC de l'OIM.
- La photo doit répondre aux exigences du Ministère de la Justice de la République de Corée : pas plus de 6 mois à compter de la date de dépôt de la demande de visa au KVAC de l'OIM, 3,5 X 4,5 cm, fond blanc, regard droit, pas de lunettes de soleil ni de reflet, oreilles et yeux bien visibles. Notez que les agences autorisées par la République de Corée, le KVAC de l'OIM et l'ambassade de la République de Corée ont le droit de vous demander de prendre une nouvelle photo.



Liste des documents à remettre lors de votre RDV – liste détaillée sur le lien ci-dessus:

- Le passeport
- L'attestation de l'université - "Certificate for confirmation of visa issuance", qui vous sera transmis par mail et à imprimer en couleur
- le Certificate of Business Registration, qui vous sera transmis par mail et à imprimer en couleur
- 1 photo d'identité différente de celle apposée sur votre certificate of visa issuance
- Chèque de 54 € (à l'ordre de l'Ambassade de Corée)
- Enveloppe Chronopost pré-remplie à votre adresse (si vous n'allez pas chercher votre visa au Consulat)

Et suite à la crise sanitaire, de nouveaux documents sont demandés :

1 certificat médical Covid-19 daté de moins de 48 heures au dépôt de dossier (test de dépistage PCR par voie nasale obligatoire)

-possible de fournir plus tard par mail(visa-fr@mofa.go.kr) pendant le processus de traitement de visa.

une copie du carnet de santé ou bien 1 certificat de vaccination BCG à jour

Il faut compter 14 jours pour obtenir et retirer le visa (* suite à la crise sanitaire les délais initiaux étaient de 5 jours en moyenne)

Durée de validité du visa: dates du semestre. Avant & après: visa touriste – 3 mois maximum.

Votre visa pour études ne vous permet pas de travailler.



Pour toutes les informations mise à jour régulièrement sur les conditions d'entrée sur le territoire coréen en période de COVID, vous référez au site:

<https://visaforkorea.eu/fr/covid-19-suspension-of-visa-issuance-for-residents-in-france>



PROTECTION SOCIALE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Important : Il est recommandé de se renseigner en amont sur les conditions de protection sociale du pays de destination. Débutez vos démarches au moins 6 semaines avant le départ.

Protection issue du régime étudiant français : 3 cas de figure

- Mobilités au sein de l'**Union Européenne** ou en **Suisse** effectuées par les étudiants de nationalité d'un pays membre de l'Union européenne : demandez votre **carte européenne d'assurance maladie** (CEAM) à votre Caisse d'Assurance Maladie via www.ameli.fr Si vous ne détenez pas de CEAM ou en complément de celle-ci, vous pourrez demander le remboursement des dépenses de soins de santé au Centre National des Soins à l'étranger à votre retour en France.

En utilisant la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) vous bénéficierez d'une prise en charge identique à celle des résidents du pays. En revanche, les remboursements des frais médicaux s'effectuent sur la base du tarif de convention français et non sur la base des dépenses réelles. Les soins de santé étant bien plus élevés dans les autres pays, le reste à charge sera à vos frais ! Par ailleurs, seuls les soins inopinés et urgents peuvent être pris en charge au moyen de la CEAM et le rapatriement n'est pas inclus.

- Mobilités effectuées au **Québec** par les étudiants de nationalité française : l'étudiant doit demander le formulaire SE401Q à sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) via www.ameli.fr

- Mobilités effectuées **hors de l'Union Européenne** : l'Assurance Maladie ne vous permet pas de bénéficier d'une couverture pour vos frais médicaux. Elle pourra, éventuellement, si les soins sont jugés urgents et imprévus, vous rembourser une partie à votre retour mais toujours sur la base du tarif de convention français. Ce qui veut dire que vous devrez payer vos soins sur place, conserver les factures et justificatifs pour un éventuel remboursement.

Des écarts importants peuvent exister entre les frais engagés et la base de remboursement des tarifs français. Les soins en dehors de l'Europe étant extrêmement chers, l'addition peut vite grimper. Vous êtes fortement invités à souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du séjour, auprès de l'organisme de votre choix (mutuelle des parents, compagnie privée...), incluant une assistance rapatriement.

Pour en savoir plus sur les modalités de remboursement selon le pays :

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale CLEISS : www.cleiss.fr



ASSURANCE OBLIGATOIRE

Une assurance c'est la garantie qu'en cas de problème majeur de santé, accident, chute, maladie grave, vous serez couvert. En effet, en cas de problème grave, les coûts d'hospitalisation ou de rapatriement peuvent vite atteindre des sommes considérables et de très nombreux pays n'ont pas un système de santé comme la France, prenant en charge la majeure partie des dépenses. L'attestation d'assurance rapatriement permet un rapatriement sans frais supplémentaires en cas de problème grave et de bénéficier de soins dans de bonnes conditions sanitaires. Elle doit être en cours de validité.

•Assurance du groupe IGS : la MAIF

Dans le cadre du contrat d'assurance que le Groupe IGS a souscrit auprès la [MAIF](#), tous les étudiants du Groupe IGS bénéficient des garanties « Responsabilité civile – Défense » « Indemnisation des Dommages corporels », « Dommages aux biens » (dans la limite de 600 euros), « Recours-Protection Juridique » et « Assistance ».

Pas besoin d'en faire la demande, vous recevrez l'attestation de couverture avant votre départ.

Attention : cette assurance ne vous couvre pas pour l'ensemble des risques. Il est impératif que vous vérifiiez par rapport au pays où vous partez. Pour tout dépassement de frais, vous devrez souscrire une assurance complémentaire.



•Assurance HEYME

Le groupe IGS est partenaire de **HEYME** qui vous accompagne dans la préparation de votre séjour à l'international en vous fournissant des solutions adaptées et en répondant à vos questions selon votre destination et votre mission.

En s'assurant avec HEYME World Pass, c'est 0€ à votre charge !

- Un remboursement de tous vos frais de santé dès le 1er euro, à frais réels
- Prise en charge des frais de santé en cas d'hospitalisation
- Téléconsultation médicale 24h/24 et illimitée incluse
- Assistance rapatriement incluse
- Assurance responsabilité civile et assurance individuelle accident incluse

Objectif : penser à tout pour partir l'esprit tranquille et savoir que vous serez bien pris en charge et remboursé si besoin.

Grâce à l'IGS, profitez d'un tarif préférentiel avec 20% de réduction immédiate avec le code partenaire **20IGS** sur l'offre WORLD PASS et WORLD PASS SCHENGEN.

Pour en savoir plus :

<http://worldpass.heyeme.care/>

Et comme toujours...



Une équipe à votre disposition par mail
Florence Lebois: flebois@groupe-igs.fr
Mélinda Rippe: mrippe@groupe-igs.fr

A vos valises, vos passeports, vos vaccins !